

N° 002 D 24.06.2016

CROUS : Aide d'urgence alimentaire (Etudiants et Doctorants).....	94 800€
Aide à la pratique sportive.....	25 000€
Centre de santé.....	5 000€

Soutien aux initiatives étudiantes (70% du fonds) : 291 200€ dont :

DSP EVE.....	130 000€
Initiatives Etudiantes.....	161 200€

Membres en exercice : 37
Membres présents : 24
Membres représentés : 7
Nombre de votants : 31
Voix pour : 31

Publié le : 19/07/16

Transmis au Rectorat le : 19/07/16

Fait à St -Martin -d'Hères, le 27 juin 2016

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 24 mars 2016

Séance plénière :

- 1- Informations du Vice-Président
- 2- Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 3 mars 2016
- 3- CFVU et instances
 - 3.1 Présentation des chargés de missions
 - 3.2 Proposition de nomination de suppléants étudiants à la Commission FSDIE
 - 3.3 Désignation des membres manquant à la Commission Pédagogique de la CFVU
- 4- Diplômes
 - 4.1 Présentation et approbation DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (PASS B2)
- 5- Vie étudiante
 - 5.1 Présentation et approbation des critères d'attribution pour la Commission FSDIE
 - 5.2 Présentation et approbation du budget FSDIE
 - 5.3 Présentation et approbation des projets FSDIE
- 6- Appels à projets
 - 6.1 « Initiatives pédagogiques »
- 7- Questions diverses

Collège A : Professeurs et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL	X		
Sylviane HENNEBICQ			
Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH	X		
Patrice MORAND	X		
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU	X		
Michèle ROMBAUT			Patricia LADRET
Philippe SALTEL			Romain TINIERE
Romain TINIERE	X		
Jean-Gabriel VALAY			Christian DEPRET
Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés			
	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Brigitte COMBE	X		
Grégoire CHARLOT	X		
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET	X		
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE	X		
Pierre GILLOIS			
Patricia LADRET	X		
Geneviève NOUYRIGAT			Charlotte DISLE
Collège C : Personnels IATOS			
	Présent	Excusé	Procuration à
Lysiane BAIS			Cédric LAURENT
Christine CHAUBET			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Mathias FERNANDEZ-DIAZ	X		
Sylvie GALIGNE-CANAVESIO			Mathias FERNANDEZ-DIAZ
Cédric LAURENT	X		
Collège D : Etudiants			
Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Mélissa AIT SAID	X	Florent ROUSSEAUX	
Binetou Solange BAH	Procuration à Mélissa AIT SAID	Marine ROMANET-PERROUX	

Romane BRICKA		Julien AUBERGER	
Emeline CHARLES		Thomas THIBAUT	
Etienne COLTAT	Procuration à Constance OUDIN	Rémi CHARPE	
Jonas COSTAGLIOLA	X	Emmanuelle BOURGEOIS	
Mehdi KHALIL	Procuration à Léo DAL MORO	Elsa SEGUIN	
Timothée COURTOIS	Procuration à Julien HINGANT	Romanne CHABLOZ	
Samy DJELLIT		Elise BOUCHER	X
Quentin FERES		Raphael COURTIAL	
Eliott GUERIN		Estelle ALLARD	X
Julien HINGANT	X	Jessica VACHERESSE	
Léna ALEXANDRE	X	Emma LEWANDOWSKI	
Alicia MARECHAL	Procuration à Pablo RICHIERO	Sébastien DONAZZAN	
Marie MAZENOT	X	Corentin DESCAILLOT	
Constance OUDIN	X	Mathilde JAVOY	
Pablo RICHIERO	X	Agathe LAMBERT-NARDIN	
Alexis ROBIN	Procuration à Nassim SALEM	Amandine BIBOLLET	
Nassim SALEM	X	Florence LEROY	
Lorenzo SOLA		Léo DAL MORO	X
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Jean-Pierre FERRE	X	Grégory VIAL	
Alain MATTONE		Jean-Claude COVIAUX	
<i>Conseil régional : en attente</i>			
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Valérie CHANAL		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente de l'UGA		
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		
Éric SAINT-AMAN	Vice-président en charge de la recherche		
Jérôme GENSEL	Vice-président en charge des relations territoriales et internationales		
Pierrick BEDOUCH	Vice-président en charge du système d'information		
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente en charge de la culture et culture-scientifique		
Konstantin PROTASSOV	Vice-président en charge des ressources et développement de l'établissement		
Christophe RIBUOT	Vice-président en charge des ressources humaines		
Marc ODDON	Vice-président fonctionnel en charge de la formation continue et de l'apprentissage	X	

Joëlle AUBERT	Vice-présidente fonctionnelle en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle		
Yves MARKOWICZ	Chargé de mission « L+3 Licences »	X	
Laurence GARINO-ABEL	Chargée de mission « Liaison Lycée Université »	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Lien avec les secteurs d'emploi »		
Claire MANIEZ	Chargée de mission « Métiers de l'enseignement »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Vie Universitaire »	X	
José LABARERE	Chargé de mission « Pôle Santé »	X	
	Représentants COMUE : VP ou Dir VE		
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		
Nathalie JANIN ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Nathalie GENIN	Directrice Générale Déléguée Adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Julie REHOYO	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Aurore SAVARIN	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou ses adjointes	Directrice de la DEVE ou ses adjointes	X	
Arnaud COEFFIER	Directeur de la DMAP		
Denise FAIVRE	Directrice de la DOIP	X	
Michèle-France ROBERT	Directrice de la DFCA		
Martine FIODOROV	Responsable administrative du service des langues		
Julien DOUADY	Directeur du Service SUP/TICE	X	
Frédéric CANTAROGLOU	Coordonnateur pédagogique du Service SUP/TICE		
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		
Laura ABOU HAIDAR	Directrice du CUEF ou son représentant		
Claude VIGIER	Directeur du SUAPS ou son représentant		
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Julie CUCHET	Responsable du Service Vie Étudiante		
Françoise LEBOURG	Directrice des Etudes CUEF	X	
Mélina HENRENGER	Directrice administrative du CUEF	X	

SEANCE PLENIERE

1. Informations du Vice-Président

1.1. Sélection en Master

Nicolas LESCA rappelle que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) avait demandé la remontée de l'ensemble des masters pratiquant une sélection entre le M1 et le M2. La liste qui avait été transmise en concertation avec les directeurs de composante représentait approximativement 99% de l'offre de formation de l'UGA.

De nouvelles consignes précisent la signification de « sélection entre le M1 et le M2 ». Beaucoup de critères ne relèvent pas de la sélection telle que définie dans l'avis du Conseil d'Etat. Les directeurs de composante ont de nouveau été sollicités pour réviser la liste selon ces critères. Cette nouvelle liste, comportant 59 mentions sur un total de 67, a fait l'objet d'une remontée.

Jean-François REDON indique que les mentions ayant au moins un parcours non sélectif ont été retirées de la liste.

1.2. Nominations des directeurs

Nicolas LESCA rappelle qu'il existait quatre services SUP/TICE jusqu'au 31 décembre 2015 : un pour le secteur santé, et un pour chaque ex-établissement. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il n'y a plus qu'un seul service SUP/TICE – dont le nom est susceptible d'être modifié. Ce changement intervenant en cours d'année universitaire, le service continuera d'être assuré tel qu'il l'était dans les trois précédents services jusqu'au 31 août 2016.

Les SUAPS des trois ex-établissements ont également fusionné depuis le 1^{er} janvier 2016 pour ne devenir qu'un.

Nicolas LESCA annonce que suite à trois appels à candidature, trois personnes ont été nommées :

- Directeur provisoire pédagogique du service SUP/TICE (profil enseignant-chercheur) : Julien DOUADY
- Coordinateur pédagogique du service SUP/TICE (poste administratif) : Frédéric CANTAROGLOU
- Directeur provisoire du SUAPS : Claude VIGIER

Les candidats non retenus pourront être intégrés dans le travail à mener pour l'évolution du service SUP/TICE et du SUAPS.

1.3. Premiers retours de la première Commission Pédagogique

Nicolas LESCA indique que la Commission Pédagogique s'est réunie le 17 mars 2016 pour travailler sur les modalités de contrôle des connaissances en licence. Il s'agit d'harmoniser les pratiques des trois ex-établissements, soit en perpétuant une de celles existantes, soit en instaurant une nouvelle pratique.

2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 3 mars 2016

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU d'indiquer leur nom lors de chaque prise de parole afin que les interventions soient nominatives dans le relevé de conclusions.

Intervention de Grégoire CHARLOT : L'ordre du jour de la CFVU n'est parvenu que trois jours avant la séance.

Réponse de Nicolas LESCA : Une grande partie des informations ne nous parvient que très tardivement. Si l'on faisait le choix de repousser des points à la séance suivante, le fonctionnement des composantes serait perturbé.

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler leurs éventuelles remarques après lecture du relevé de conclusions de la séance du 3 mars 2016.

Intervention de Mélissa AIT SAID : Il faudrait préciser que la composition de la Commission Pédagogique est provisoire, dans la mesure où elle sera complétée ultérieurement.

Mohammed MHAMDI-ALAOUI précise que le complément de la composition – notamment en ce qui concerne les étudiants suppléants – fera l'objet d'une information en CFVU.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 3 mars 2016.

Avec 41 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 3 mars 2016.

Annexe 1 : Relevé de conclusions de la CFVU du 3 mars 2016

3. CFVU et instances

3.1. Présentation des chargés de missions

Nicolas LESCA présente les chargés de missions qui ne l'avaient pas été lors de la séance précédente :

- Mohammed MHAMDI-ALAOUI, chargé de mission « Vie Universitaire »
- José LABARERE, chargé de mission « Formation Santé »

Mohammed MHAMDI-ALAOUI et José LABARERE expliquent brièvement leurs parcours et les projets sur lesquels ils ont travaillé.

CV Mohammed MHAMDI ALAOUI

Maitre de conférences hors classe au département Génie Mécanique et Productique de l'IUT1 de l'Université Grenoble Alpes et rattaché au laboratoire 3SR, il a été impliqué dans la vie de son établissement dans plusieurs tâches administratives : chef de département entre autres et est actuellement élu au conseil d'administration.

Au niveau national, il a été membre actif du bureau de l'assemblée des chefs de département de Génie Mécanique et Productique et membre de la commission des spécialistes de l'université de Montpellier II.

Il est titulaire d'une thèse d'état-ès-sciences de l'université de Montpellier II, et habilité à diriger les recherches dans le domaine de la modélisation mécanique des milieux poreux et fissurés.

Il a été Vice-Président formation adjoint à l'université Joseph Fourier en charge des affaires générales et de la vie étudiante de 2012 à 2015.

Il est aussi très impliqué dans le sport de compétition au sein de l'association sportive de l'ex-Université Joseph Fourier depuis 2008.

José Labarère

45 ans

Professeur des Universités-Praticien Hospitalier (PU-PH)

Assesseur du Doyen chargé de la Première Année Commune aux Etudes de Santé
UFR de médecine, Université Grenoble Alpes

Unité d'Evaluation Médicale
Coordonnateur adjoint du Centre d'Investigation Clinique Plurithématique
CHU Grenoble Alpes

Equipe Biologie Computationnelle et Mathématique (BCM)

Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et

Applications de Grenoble (www.timc-imag.fr)

UMR 5525 CNRS Université Grenoble Alpes

Question de Younès TELALI : Les conventions entre l'université et les douze Instituts de Formation en Formation de Soins Infirmiers (IFSIE) de l'académie de Grenoble seront-elles reconduites avec l'UGA ?

Réponse de Jean-François REDON : Les engagements juridiques des conventions actives avant la fusion perdurent. Certaines conventions seront néanmoins revues pour être actualisées au niveau du périmètre concerné.

Annexe 2a : CV de Mohammed MHAMDI-ALAOUI

Annexe 2b : CV de José LABARERE

3.2. Proposition de nomination de suppléants étudiants à la Commission FSDIE

Nicolas LESCA rappelle que lors de la précédente séance, il a été convenu d'une part de procéder au vote de la liste des candidats, et d'autre part que les personnes souhaitant davantage de membres étudiants à la Commission FSDIE feraient une proposition en ce sens lors de la prochaine CFVU.

Jonas COSTAGLIOLA indique que la première réunion du BVE n'ayant pas encore eu lieu, la proposition de nomination de suppléants à la Commission FSDIE sera présentée lors de la prochaine CFVU.

3.3. Désignation des membres manquant à la Commission Pédagogique de la CFVU

Nicolas LESCA présente les trois personnes candidates pour siéger à la Commission Pédagogique :

		Candidats	Personnes désignées
8 enseignants et enseignants-chercheurs	Secteur DEG		Charlotte DISLE
			Romain TINIERE
	Secteur LSHS	Brigitte COMBE	Viviane CLAVIER
	Secteur DS	Delphine ALDEBERT-MORIN	
		Patrice MORAND	
			Patricia LADRET
	Secteur ST		Michèle ROMBAUT
4 étudiants			Léna ALEXANDRE
			Pablo RICHIERO
			Nassim SALEM
			Constance OUDIN
2 personnels BIATSS			Lysiane BAIS
			Mathias FERNANDEZ-DIAZ

Delphine ALDEBERT-MORIN explique avoir découvert qu'elle siégeait dans d'autres commissions (disciplinaire et promotion) ; la charge de travail que cela représente ne va sans doute pas permettre une grande assiduité.

Brigitte COMBE propose d'intégrer la Commission Pédagogique à condition de ne plus être membre du CAC restreint.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur les trois candidatures pour la Commission Pédagogique.

Avec 41 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les trois candidatures pour la Commission Pédagogique.

4. Diplômes

4.1 Présentation et approbation DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (PASS B2)

François LEBOURG, directrice des Etudes au Centre Universitaire d'Etudes Françaises (CUEF), et Mélina HERENGER, directrice administrative du CUEF, présentent le DU PASSerelle Solidarité objectif B2 :

Ce Diplôme d'Université « PASs B2 » en Français Langue Etrangère

vise l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives au niveau B2 du CECRL avec **pour visée immédiate de permettre la réinsertion dans un parcours d'études**, d'étudiants âgés de 18 à 28 ans ayant le statut de réfugiés ou de demandeurs d'asile.

L'obtention du DU PASs B2 Solidarité permet à l'étudiant d'intégrer l'UGA à un niveau correspondant à son parcours d'études antérieur.

Conditions d'admission

- Etudiants réfugiés ou demandeurs d'asile, ayant obtenu le baccalauréat ou tout diplôme équivalent justifiant des prérequis nécessaires pour intégrer l'université.
- Les étudiants doivent avoir validé le niveau A2 du CECRL.

L'admission se fait sur dossier et entretien auprès d'un jury d'admission constitué de représentants du CUEF de Grenoble.

Organisation des études

Formation intensive en français général
et en français sur objectif universitaire
/ session de 4 mois pour un groupe de 20 étudiants

- 400 heures de FLE et de FOU en présentiel
- 48 h d'autoapprentissage en ligne avec tutorat pédagogique
- Activités culturelles

Le volume horaire global : **448 heures**
(hors tutorat et activités culturelles)

L'Agence Universitaire de la Francophonie va aider le CUEF à mettre en place une partie du DU en auto-apprentissage sur internet.

Compétences visées

A l'issue de la formation, les étudiants maîtriseront :

- Les compétences linguistiques du niveau B2
- Les pré-requis et savoir-faire nécessaires à une intégration dans l'université française

Un examen final validera l'acquisition de ces compétences et connaissances.

Ce DU répond à un besoin identifié au niveau européen et mis en place dans d'autres universités, notamment à Paris, Tours, et Toulouse – au moyen de financements privés.

Ce DU s'adresse à des publics spécifiques à qui l'on propose un programme « sur mesure » de façon à ce qu'ils intègrent le mode fonctionnement de l'université française : des cours de français général permettant de combler les lacunes linguistiques, mais également des cours de français adaptés aux objectifs universitaires.

Le fait de mettre en place un DU et non une simple passerelle apporte de la visibilité aux étudiants, leur facilitant ainsi l'accès aux études supérieures. Cela devrait également améliorer la recherche de financements.

Ce DU s'inscrit dans le cadre du dispositif de solidarité auprès des étudiants réfugiés mis en place au sein de l'UGA et de la COMUE de Grenoble, initié par l'engagement de la communauté universitaire grenobloise de septembre 2015 : « *fidèle à ses engagements, l'université souhaite assumer pleinement son rôle social fondé sur ses missions de formation, de recherche, d'insertion et de diffusion culturelle. L'apprentissage de la langue française permet d'éviter un décrochage social et académique des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile* ».

Le CUEF – en autofinancement – accueille en moyenne une dizaine d'étudiants chaque mois en cours intensif. Un mois de cours intensif (80 heures d'enseignement) coûte 756€ par étudiant.

Les effectifs du CUEF sont en très grande augmentation puisque le centre accueille actuellement 16 étudiants et reçoit énormément de demandes.

Le CUEF rencontre des difficultés car le fonctionnement initialement établi sur le principe de 10 étudiants par mois et d'un mois par étudiant trouve ses limites. En effet, un mois est insuffisant : les étudiants arrivent avec un niveau intermédiaire voire débutant, or l'intégration dans l'enseignement supérieur nécessite au minimum le niveau B2.

Question de Romain TINIERE : A quelle date les étudiants sont-ils censés obtenir le niveau B2 ?

Réponse de Florence LEBOURG : S'il s'agit de la session débutant en mai, les étudiants valideront leur niveau B2 début septembre.

Remarque de Romain TINIERE : En ce qui concerne l'UFR de droit, une commission d'équivalence traite les dossiers en juin, notamment au regard du niveau de langue. Pour éviter les rejets de candidature, la commission aura besoin d'un document qui atteste que l'étudiant obtiendra un niveau B2 en septembre.

Florence LEBOURG indique qu'il y aurait trois sessions par an afin de répondre aux arrivées successives des réfugiés.

Mélina HERENGER explique que le niveau de langue sera évalué par le CUEF (au mois de septembre pour la première session), mais que ce dernier n'est pas en mesure de garantir l'obtention du niveau B2 avant cette évaluation. En cas de besoin, l'étudiant pourra suivre une autre session. Il ne sera pas nécessaire d'évaluer le niveau de langue au niveau des composantes.

Remarque de Grégoire CHARLOT : Beaucoup d'Etats prennent en charge l'intégration des demandeurs d'asile. Comment le CUEF s'assure-t-il que ces personnes poursuivaient des études ?

Réponse de Florence LEBOURG : Les étudiants fournissent un diplôme attestant qu'ils étaient inscrits à l'université dans leur pays.

Remarque de Grégoire CHARLOT : Etant membre du Réseau universités sans frontières, il arrive fréquemment que des étudiants basculent dans la Formation Continue du fait de leur âge (plus de 28 ans) alors qu'ils relèvent de la formation initiale.

Jean-François REDON indique que les textes ont évolué et que ce genre de situation ne se présente plus. En outre, l'orientation vers le CUEF n'est pas adaptée à tous les étudiants ; certains pourront s'inscrire dans des parcours internationaux. La question de la date de certification B2 à mettre en cohérence avec les dates de recrutement ne se pose donc pas pour la totalité des étudiants réfugiés.

Mélina HENRENGER explique que certains étudiants étrangers poursuivent des études intégralement en anglais, obtiennent leur diplôme, puis sollicitent le CUEF car ils ne

parviennent pas à s'intégrer dans la société et à trouver du travail. Le CUEF propose une formation linguistique mais aussi une intégration culturelle.

Mélina HERENGER indique que le coût d'une session de quatre mois pour vingt étudiants a été évalué à 53 000 euros, soit 2 650 euros par étudiant. Un financement par parrainage est envisagé avec la solidarité universitaire et des partenaires privés.

Question de José LABARERE : La fondation UGA a-t-elle été sollicitée ?

Réponse de Mélina HERENGER : Oui. Des demandes ont également été formulées à la région, à la Métropole. Le CUEF sollicitera également des mécènes privés, tels des fondations d'entreprises.

Question de Jacky CUVEX-COMBAZ : Qu'est-il prévu pour les personnes n'ayant pas le niveau A2 ?

Réponse de Florence LEBOURG : Ces personnes ne pourront effectivement pas s'inscrire à ce DU ; en revanche, elles seront accueillies dans les cours intensifs, sous réserve qu'il reste des places disponibles.

Mélina HERENGER explique que le CUEF rencontre des difficultés devant la forte augmentation du public. Avec le dispositif de solidarité, le public qui était auparavant payeur dispose aujourd'hui de prestations gratuites – sans aucune prise en compte des ressources de chacun.

Question de Grégoire CHARLOT : Le public pris en charge par le CUEF est-il composé exclusivement de demandeurs d'asiles ?

Réponse de Mélina HERENGER : Il y a des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Question de Younès TELALI : Ce plan de financement est-il valable pour plusieurs années ?

Réponse de Mélina HERENGER : Cette situation n'est pas pérenne ; Il serait nécessaire que l'Etat français prenne en charge cette intégration à l'instar d'autres Etats européens tels que la Belgique et l'Allemagne.

Question de Mathias FERNANDEZ-DIAZ : Les enseignements sont-ils dispensés par des enseignants du CUEF ou y a-t-il des recrutements externes ?

Réponse de Françoise LEBOURG : Par les enseignants du CUEF. Il y a deux types d'enseignement : le Français Langue Etrangère (FLE : purement linguistique, compréhension orale et écrite) et le FOU (Français sur Objectif Universitaire : connaissance du fonctionnement de l'université et compétences académiques telles que savoir prendre des notes et faire une synthèse).

Question de Nassim SALEM : Cette formation est-elle unique ? Les étudiants pourront-ils s'orienter vers différents cursus tels que le droit ou l'économie ?

Réponse de Françoise LEBOURG : La partie FOU permet un enseignement personnalisé. Les enseignants du CUEF ont l'habitude, notamment pour des masters, de prendre contact avec les filières que les étudiants souhaitent intégrer. Cette initiation à la spécialité souhaitée par chaque étudiant est mise en œuvre à la fin de la formation.

Mélina HERENGER explique qu'il s'agira de mettre en place un tutorat ou un bénévolat de la part d'étudiants et d'enseignants.

Le DU serait aussi la porte d'entrée pour les associations qui ne savent actuellement pas comment diriger les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile.

Partenariats Pressentis

- La COMUE Grenoble Alpes
- L'Agence Universitaire de la Francophonie
- Le CIEP (Examen du DELF B2)
- La Région Auvergne Rhône-Alpes
- L'Agence Campus France
- Grenoble Alpes Métropole
- Fondations et entreprises privées

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU PASserelle Solidarité objectif B2, sous réserve d'auto-financement.

Avec 39 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du DU PASserelle Solidarité objectif B2, sous réserve d'autofinancement.

Annexe 3 : Maquette du DU PASserelle Solidarité objectif B2

5. Vie étudiante

5.1. Présentation et approbation des critères d'attribution pour la Commission FSDIE

Mohammed MHAMDI-ALAOUI présente les critères d'attribution pour la Commission FSDIE proposés par la Commission FSDIE le 18 mars 2016.

L'Université finance uniquement:

- Les projets portés par une association étudiante (Déf.: Le Président doit être étudiant UGA ou au moins 1/3 du bureau doit être composé d'étudiants UGA).
 - Les projets étudiants qui interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la santé, de la solidarité, de l'engagement citoyen etc.
 - Les manifestations à caractère humanitaire/citoyennes/solidaires
 - Les projets qui contribuent à la qualité de la vie étudiante pour l'ensemble de la communauté universitaire et à la dynamisation des campus / ou avec une ouverture vers la ville et le grand public
- #### L'Université ne finance pas :
- Les événements à caractère privé.
 - Les voyages d'études ou expéditions
 - Les dépenses courantes de fonctionnement de l'association qui ne seraient pas liées au projet
 - Les galas à destination d'une seule filière ou composante
 - Les projets avec alcool qui n'auraient pas prévu l'organisation de la prévention et l'accompagnement des étudiants, et qui n'auraient pas mis en place des tarifs préférentiels pour les boissons non alcoolisées.
 - Les activités représentatives des associations étudiantes

Question de Julien HINGANT : Pourquoi les galas ne sont-ils pas financés par l'université ?

Réponse de Mohammed MHAMDI-ALAOUI : Les galas ne sont financés que dans la mesure où ils ne sont pas réservés uniquement à une filière.

La commission sera attentive à ce que :

- toute activité payante soit accessible matériellement au public étudiant et notamment aux étudiants boursiers. Une tarification différenciée et solidaire sera appréciée.
- le logo de l'Université fusionnée soit présent sur les supports de communication.
- qu'un dispositif de prévention à la consommation d'alcool soit mis en place selon la nature de l'événement
- qu'aucune action à caractère sexiste, discriminatoire ou à des fins de prosélytisme religieux ne soit organisée
- les sources de financement du projet soient diversifiées

Question de Mélissa AIT SAID : Qu'entendez-vous par « activités représentatives des associations étudiantes » ?

Réponse de Jonas COSTAGLIOLA : Les associations étudiantes représentatives sont INTERASSO, l'UNEF et la LICORNE, qui ont présenté des candidats aux élections. Les activités représentatives sont notamment les campagnes électorales, la formation des élus et les campagnes thématiques.

Tolérances exceptionnelles et particulières :

La commission pourra accepter le financement de projets de filières et projets tutorés (sauf projet tutorés hors UGA) sous certaines conditions :

- Que le projet soit porté par une association étudiante.
- Qu'il contribue à la vie de campus au-delà de la filière ou de la composante.
- La commission appréciera la réelle implication des étudiants dans le portage du projet.
- Un co-financement de la composante/filière sera exigé.
- les projets doivent répondre aux mêmes critères et objectifs que les autres projets étudiants.

Question d'un membre de la CFVU : Qu'entendez-vous par « projet citoyen » et « engagement citoyen » ?

Réponse de Jonas COSTAGLIOLA : D'une manière générale, la liste des thématiques énumérées dans les critères, comme la liste de la circulaire FSDIE, n'est pas exhaustive. Des projets peuvent être intéressants pour la vie étudiante sans pour autant correspondre aux thématiques déclinées ici. Les projets citoyens peuvent donc être entendus de manière très large.

Question de Mélissa AIT SAID : Certaines UFR ont des subventions à l'année – et non pas par projet. L'UFR pourra certainement financer certains projets et pas d'autres. Comment faire valoir nos événements co-financés par l'UFR et la FSDIE ? Y a-t-il besoin d'un financement spécial pour l'événement pour que la demande de financement soit recevable ?

Réponse de Mohammed MHAMDI-ALAOUI : Non, il n'y a pas besoin.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les critères d'attribution pour la Commission FSDIE.

Avec 41 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les critères d'attribution pour la Commission FSDIE.

Annexe 4 : Critères FSDIE

5.2. Présentation et approbation du budget FSDIE

Mohammed MHAMDI-ALAOUI présente le budget FSDIE proposé par la Commission FSDIE le 18 mars 2016.

► **Budget FSDIE ouvert au 1^{er} janvier 2016** **416 000€**

Aide sociale (30% du Fonds) : 124 800 € dont :

CROUS : Aide d'urgence alimentaire.....	94 800€
(Etudiants et Doctorants)	

Aide à la pratique sportive.....	25 000€
----------------------------------	---------

Centre de santé.....	5000€
----------------------	-------

Soutien aux initiatives étudiantes (70% du Fonds): 291 200€ dont :

DSP EVE.....	130 000€
--------------	----------

Initiatives Etudiantes.....	161 200€
-----------------------------	----------

Intervention de Younès TELALI : Le budget dédié aux initiatives étudiantes (d'un montant de 161 200 €) est deux à trois inférieur à ceux alloués les années précédant la fusion. Il va être très difficile de terminer l'année car le budget pour la deuxième session va être considérablement réduit, et une troisième session n'est pas assurée.

Réponse de Mohammed MHAMDI-ALAOUI : Le budget de 416 000 € a été fixé par la Commission Fusion ; il sera revu en fonction du nombre d'étudiants effectivement inscrits.

Jonas COSTAGLIOLA indique que ce budget n'a pas été discuté en groupe fusion, mais lors des discussions sur les budgets de l'université fusionnée.

Jonas COSTAGLIOLA rapporte les remarques qui ont été formulées lors de la Commission FSDIE :

- Le budget dédié aux initiatives étudiantes a interpellé les membres des ex-commissions FSDIE car il ne correspond pas à l'addition des budgets des trois établissements.
- La Délégation de Service Public (DSP) d'EVE coûte deux fois moins cher que s'il s'agissait d'un service de l'université
- La part allouée à la DSP est négociée par les chefs d'établissement, et beaucoup de membres de la commission ont trouvé curieux que ce montant soit imposé au moment de la Commission FSDIE. SEVE – l'association qui gère EVE – est une association étudiante ; il y a donc légitimité à ce que l'enveloppe soit issue de cette part de soutien aux initiatives étudiantes du FSDIE. Cependant, il s'agit également d'un service de l'université – puisque géré en délégation.

Intervention de Laurence GARINO-ABEL : Quand et comment pouvez-vous prévoir une troisième session, dans la mesure où l'année universitaire se termine en août ?

Jonas COSTAGLIOLA : En novembre, car le budget est pris sur l'année civile. La Commission FSDIE ne peut pas engager de dépenses qui n'ont pas été votées au budget de l'établissement : les frais de scolarité collectés à l'année n vont sur le budget de l'année civile n+1.

Question de Grégoire CHARLOT : Cet argent est issu des frais d'inscription des étudiants. Pourquoi faut-il qu'il y ait égalité de représentation entre les personnels et les étudiants ?

Réponse de Mohammed MHAMDI-ALAOUI : La parité est un gage de démocratie. Les personnels et les étudiants ne sont pas des adversaires mais des représentants qui ont un objectif commun.

Intervention de Nassim SALEM : Dans quelle mesure les enseignants et les personnels sont-ils légitimes pour siéger à la Commission FSDIE dans la mesure où il s'agit d'un budget propre aux étudiants, qui devrait être géré par et pour les étudiants ?

Jonas COSTAGLIOLA indique que la révision prochaine de la composition de la Commission FSDIE signifie qu'il n'y a pas encore consensus. En tant que vice-président étudiant, il affirme que le sens des remarques présentes dans les trois dossiers HCERES des ex-universités, tout comme le sens des remarques des circulaires ministérielles, consiste à favoriser de l'initiative étudiante par les étudiants – et non seulement pour les étudiants. Ce sens devra être entendu lors de la révision de la composition de la Commission FSDIE. Il peut y avoir quelques craintes et la volonté d'éviter certaines dérives car il est arrivé que des dossiers ne plaisent pas culturellement aux membres de la commission. Il est donc logique qu'il y ait une répartition au sein de la commission de toute la communauté universitaire. Cependant la règle de parité stricte entre étudiants et non étudiants ne serait a priori pas retenue.

Intervention de Julien HINGANT : Il serait intéressant de se renseigner sur les pratiques d'autres universités à ce sujet car certaines commissions FSDIE ont des membres non-étudiants, cependant pas dans ces proportions.

Nicolas LESCA indique que cette discussion a déjà eu lieu lors de la séance précédente et que le principe d'une proposition de révision a fait consensus. La CFVU est désormais en attente d'une proposition raisonnable qui pourra faire l'objet d'une discussion argumentée.

Intervention de Pablo RICHIERO : Avec 45 000 étudiants, le budget devrait être amplement supérieur à 416 000 €.

Nicolas LESCA explique que pendant le processus de fusion, les trois universités se sont concertées pour déterminer – sans possibilité de comparaison – quels budgets allouer à chaque pôle de dépense pour faire fonctionner la future UGA. Le budget FSDIE est, au-delà d'un scénario minimal, un scénario de départ avec un montant purement indicatif. En juin, nous aurons des données fiables sur le nombre d'étudiants inscrits.

Question de Pablo RICHIERO : La part des étudiants boursiers a-t-elle été prise en compte ?

Réponse de Mohammed MHAMDI-ALAOUI : Non.

Jean-François REDON indique que l'Etat verse des subventions, sans pour autant compenser l'absence du versement pour la part FSDIE des étudiants boursiers.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le budget FSDIE.

Avec 39 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité le budget FSDIE.

Annexe 5 : Budget FSDIE

5.3. Présentation et approbation des projets FSDIE

Mohammed MHAMDI-ALAOUI présente la répartition du budget pour les projets, telle que proposée par la Commission FSDIE du 18 mars 2016.

Bilan financier des initiatives étudiantes

Montant global	161 200€
Montant des demandes	133 145 €
Montant accordé par la CSE	84 500 €
Montant restant	76 700 €

Information : ouverture de la prochaine campagne début avril, vote CFVU du 13 juin 2016

4. Compte rendu des conclusions de la Commission Sociale d'Etablissement

Ouverture de la campagne : novembre 2015

Commission CSE (FSDIE) : le 18 mars 2016

Répartition des projets pour expertise entre :

- Le chargé de mission vie universitaire
- Le vice-Président étudiant
- Le vice-Président étudiant délégué

Assistance administrative :

La responsable du service vie étudiante

Synthèse des conclusions de la commission CSE

- Nombre de projets déposés** : 64
- Nombre de projets retirés** : 1 cause financière de l'association
- Nombre de projets reportés à la prochaine commission** : 6 dossiers incomplets, non étoffés,...
- Nombre de projets défavorables** : 10 (Galas, budget/projet non justifiés, projets de filière sans cofinancement,...)
- Nombre de projets financés** : 47 (accord ou diminution du budget Demandé avec des recommandations pour améliorer la qualité du dossier)
- Nota** : vote de la commission pour chaque projet (13h30-20h30)
- Rencontre avec quelques associations**: à la demande ou pour compléments info

Younès TELALI précise que deux projets ont été retirés – et non pas un.

Nicolas LESCA demande si les critères ont permis une sélection aisée des projets.

Jonas COSTAGLIOLA explique que les critères qui ont été appliqués sont ceux mis en place par le groupe fusion. Il a eu beaucoup d'arbitrage induits par cette phase de transition. La qualité du projet ainsi que la sincérité du budget sont déterminants pour la Commission FSDIE. La majorité des critères sont des critères d'étude et non de recevabilité du dossier.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les projets FSDIE.

Avec 37 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les projets FSDIE.

Annexe 6 : Projets FSDIE

6. Appels à projets

6.1. « Initiatives pédagogiques »

Julien DOUADY présente l'appel à projet « Initiatives pédagogiques ».

Stimuler l'innovation pédagogique

en lançant un « double appel »

échelle = **cours / UE**
(un enseignant
ou une équipe)



appel à
« initiatives
pédagogiques »

échelle = **année / formation**
(une composante
ou inter-composante)



appel à
« transformations
pédagogiques »

Un appel à « initiatives pédagogiques » qui bénéficie d'expériences accumulées

plusieurs appels pré-existants et ré-investis

- PédagoTice (ex-UJF) depuis 2010
- Appel pédagogie numérique (ex-UPMF)
- Appel à projets du SUP (ex-Stendhal)
- Appel « Promising »

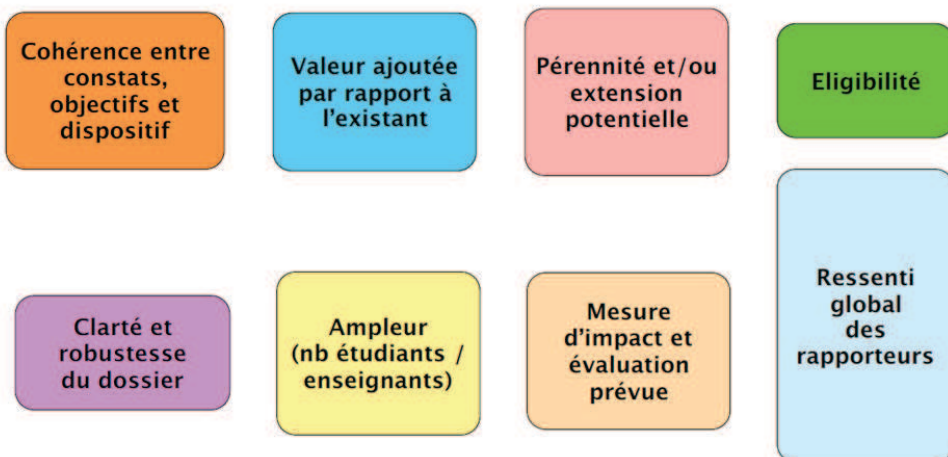
Objectifs :

- favoriser l'émergence d'expériences pédagogiques innovantes,
- valoriser la place de la pédagogie et l'utilisation pertinente du numérique,
- soutenir les initiatives qui privilégient une démarche active des étudiants pour susciter leur motivation et favoriser leurs apprentissages.

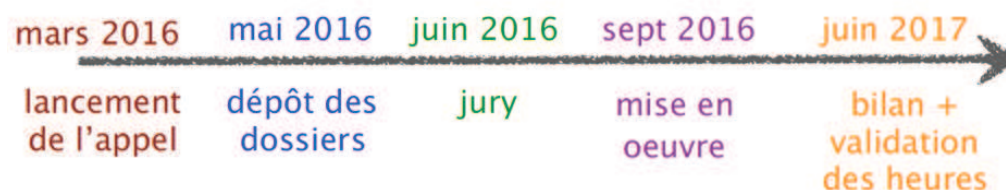
Un appel pour une pépinière d'initiatives

- un appel « **léger** » et annuel (à l'échelle d'une UE)
- une **aide possible** à la rédaction (Service Péda. & Num.)
- un jury **neutre** : 7 experts dont 1 extérieur + 1 étudiant
- un financement **dédié** (max = 5 k€ / projet) incluant :
 - > des heures d'innovation péda. « crédit temps pédagogique »
 - > du fonctionnement / des prestations de service / des vacations
 - > de l'accompagnement (mise en place / mesure d'impact)
- un **bilan** des projets après réalisation
- une **valorisation** possible dans des colloques

Critères de sélection



Calendrier



Composition du jury

- VP CFVU / chargée de mission « innovation pédagogique »
- 6 experts du site
- 1 expert extérieur au site
- 1 représentant étudiant

+ membres service Pédagogie & Numérique à titre consultatif

Budget

- Financements prévus pour appels à projets
 - > ex- PédagoTice = 24 k€
 - > ex- appel à projet du SUP Stendhal = 10 k€
 - résidu CEDES (ex-UPMF / Stendhal)
 - contribution de l'IDEFI Promising
- > enveloppe globale ~ 50 k€
pour l'appel « initiatives pédagogiques » 2016

Vigilances

- **Organiser des rencontres avec les porteurs**
 - > en amont (accompagnement / réunion de lancement) ?
 - > en aval (bilan) : ouvert, valorisant et adossé au jury N+1
- **Travailler la question de la reconnaissance**
 - > soutenir l'investissement pédagogique des enseignants
 - > valorisation du temps passé en HC et/ou dans les services
 - > permettre / encadrer ces heures

[Annexe 7a : Cadrage](#)
[Annexe 7b : Formulaire](#)

Question de Laurence GARINO-ABEL : Le projet devra-t-il être terminé pour qu'il y ait rémunération ? Comment le jury – composé en partie de personnes externes – pourra-t-il mesurer le nombre d'initiatives dans chacune des filières afin d'équilibrer le nombre de projets par filière ?

Réponse de Julien DOUADY : La validation des heures se fera a posteriori, c'est-à-dire au moment du bilan. Des difficultés de mise en place sont possibles ; le bilan sera l'occasion d'affiner l'enveloppe horaire.

S'il comprend des personnes externes, le jury comprend néanmoins six personnes internes à l'UGA. Toutes les composantes ne seront effectivement pas représentées, cependant cet appel à projet n'est pas destiné à créer un équilibre entre les composantes mais bien à permettre à chaque enseignant qui le souhaite de pouvoir être soutenu dans une démarche. Le deuxième volet « appel à transformations pédagogiques » va traduire une initiative, une démarche ou une volonté à l'échelle d'une composante et permettre un rééquilibrage.

Remarque de Laurence GARINO-ABEL : L'appel ne vise pas l'égalité, et le système qui donne davantage aux plus riches prédomine ici encore.

Nicolas LESCA indique que l'idée de repérer et soutenir une initiative nouvelle dans une composante ayant un portefeuille de projets limité a déjà été évoquée et fera l'objet d'une réflexion.

Intervention de Valérie CHANAL : Il y a la possibilité de permettre au porteur de projet d'ajouter au dossier une lettre du directeur de la composante qui viendrait appuyer et argumenter la demande.

Intervention de Viviane CLAVIER : Nonobstant la rémunération a posteriori, sera-t-il possible de disposer d'un crédit temps en amont – ce qui intéresserait certainement les composantes ?

Réponse de Julien DOUADY : Oui, la calibration du crédit temps aura lieu avant la mise en place du projet.

Intervention d'un membre de la CFVU : Les enseignants doivent donc faire le travail avant d'avoir les heures ? Ce n'est pas possible.

Intervention de Grégoire CHARLOT : Si le service s'engage à rendre les heures ultérieurement, il peut y avoir des négociations en interne dans les composantes.

Julien DOUADY indique que ces heures peuvent être intégrées dans le service de l'année universitaire en cours.

Intervention de Laurence GARINO-ABEL : Il faudrait commencer à travailler le premier semestre sans savoir si le projet a été retenu pour une mise en œuvre le deuxième semestre. Est-il possible d'être déchargé le premier semestre ?

Nicolas LESCA explique que cette question doit faire l'objet d'une négociation de manière à s'inscrire dans le référentiel des ressources humaines. Il s'agit d'un processus relativement long : une discussion est nécessaire avec les directeurs de composantes ; ce point doit également être soumis au Comité Technique, puis à la CFVU, et enfin au Conseil d'Administration.

Intervention de Laurence GARINO-ABEL : Monter un projet pédagogique avec une équipe nécessite d'être accompagné par un ingénieur pédagogique. Cela mobilise du temps de travail personnel et en équipe.

Julien DOUADY explique que les projets d'ampleur rentreront dans le cadre du deuxième appel à projet, pour lequel les équipes bénéficieront de six mois de travail préalables à la mise en œuvre.

Intervention de Claire MANIEZ : Le service des enseignants est annualisé. Il faudrait que les personnes puissent prévoir le nombre d'heures qui sont intégrées à leur service – et si ce n'est la totalité des heures, pour la moitié ou les deux tiers. Ces heures prévisionnelles pourraient ensuite être ajustées à la hausse ou la baisse.

Intervention de Laurence GARINO-ABEL : Actuellement, il n'est pas possible à ex-Stendhal de s'engager sur un projet et d'obtenir un allègement de service.

Intervention de Christian DEPRET : Les six experts du site ont-ils été identifiés ?

Réponse de Julien DOUADY : Ils ne sont pas tous identifiés. Il y avait déjà des jurys pour les anciens appels à projet, et il y a au moins trois experts qui pourraient s'engager à nouveau.

7. Questions diverses

Question de Constance OUDIN : Serait-il possible de mettre des suppléants étudiants pour la Commission Pédagogique ? Si le titulaire est présent, le suppléant n'aurait pas de pouvoir.

Intervention de Pablo RICHIERO : Si les suppléants sont présents en même temps que les titulaires, le collège sera trop important pour les discussions.

Nicolas LESCA propose que pour chaque membre étudiant de la Commission Pédagogique, un suppléant issu de la même liste soit nommé, et que l'un d'entre eux seulement soit présent lors d'une séance.

Intervention de Pablo RICHIERO : Pour le bon fonctionnement de la Commission Pédagogique, il faudrait que le recours aux suppléants demeure exceptionnel car les sujets abordés lors d'une séance font l'objet d'autres discussions par la suite.

La séance est levée à 18h45.

Annexe 1 : Relevé de conclusions de la CFVU du 3 mars 2016

Annexe 2a : CV de Mohammed MHAMDI-ALAOUI

Annexe 2b : CV de José LABARERE

Annexe 3 : Maquette du DU PASserelle Solidarité objectif B2

Annexe 4 : Critères FSDIE

Annexe 5 : Budget FSDIE

Annexe 6 : Projets FSDIE

Annexe 7a : Cadrage

Annexe 7b : Formulaire

REPARTITION
DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT
DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE 2016

► **Budget FSDIE ouvert au 1^{er} janvier 2016** **416 000€**

Aide sociale (30% du Fonds) : 124 800 € dont :

CROUS : Aide d'urgence alimentaire..... (Etudiants et Doctorants)	94 800€
Aide à la pratique sportive.....	25 000€
Centre de santé.....	5000€

Soutien aux initiatives étudiantes (70% du Fonds): 291 200€ dont :

DSP EVE.....	130 000€
Initiatives Etudiantes.....	161 200€